



Compte-Rendu

Bureau CLE Authie du 28 février 2023

Salle du conseil Mairie d'Auxi-le-Château

Membres présents :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de CLE

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de CLE

Monsieur Yves GILLE : Président du Sycméa

Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la commission thématique érosion, ruissellement et inondations

Monsieur Éric KRAEMER : Président de la commission thématique gestion de la ressource en eau

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Sycméa

Madame Cassandra WAYMEL : Animatrice du SAGE Authie

Membres excusés :

Monsieur Pascal SAILLIOT : Président de la commission thématique gestion des milieux aquatiques

Monsieur Jean-Michel MAGNIER : Président de la commission thématique communication et développement du territoire

Ordre du jour :

1. Objectifs fixés de la CLE Authie pour 2023 par l'Agence de l'eau
2. Intégration de l'inventaire du muséum aux Zones Humides identifiées dans le SAGE
3. Proposition de mise en place d'un observatoire des prairies sur le territoire
4. Echange sur la continuité écologique
5. Demande d'intégration de la CLE par l'association des irrigants de la Côte d'Opale

Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation
- Lettre de demande d'intégration par l'association des irrigants

Ouverture de la réunion par M. DEJONGHE qui remercie les participants de leur présence et présente l'ordre du jour.

1) Objectifs de la CLE Authie 2023 fixés par l'Agence de l'Eau

Diapos 3 à 5

La notion d'objectif fixés par l'agence est une démarche assez récente qui permet de voir si à la fin de l'année les différents objectifs ont été atteints. Cela peut avoir un impact sur les financements de l'année suivante.

Quatre objectifs majeurs ont été définis :

- La définition des bassins versants ou doivent être déterminer l'EBF (espace de bon fonctionnement des cours d'eau)
- L'identification et la caractérisation des zones humides selon les catégories du SDAGE 2022-2027
- L'identification des secteurs où l'érosion des sols agricoles et le ruissellement impactent les milieux aquatiques
- Gestion de la ressource en eau : définition des volumes prélevables

Plusieurs stagiaires sont attendus en appui technique sur trois des quatre thèmes, mais le recrutement est compliqué. A ce jour seul le stagiaire attendu pour l'appui SIG est recruté.

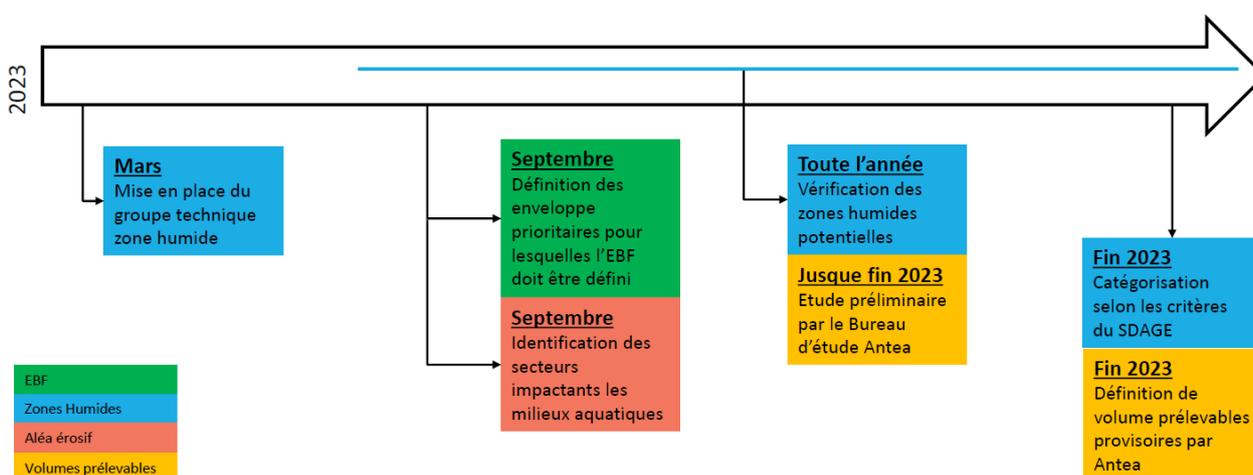


Figure 1 : Planning prévisionnel 2023 pour la réalisation des objectifs

2) Intégration de l'inventaire du muséum aux Zones Humides identifiées dans le SAGE

Diapos 6 à 12

Actuellement, l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Authie est constitué de 9349 ha, données validées en 2014, répartis le long de l'Authie et sur le territoire arrière littoral. Il avait été décidé en commissions thématiques « milieux aquatiques » de vérifier les zones ayant une probabilité supérieure à 80% issues de la pré localisation réalisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ces zones représentent 1025 ha sur le territoire du SAGE de l'Authie (hors zones déjà identifiées comme humides).

Suite à un échange avec le Conservatoire d'Espace Naturel (CEN), dans le cadre de la convention de partenariat avec le Symcéa, 3 éléments sont ressortis :

- Le plan de charge du CEN est complet pour l'année 2023 et ne permet donc pas de réaliser la vérification sur les 1025 ha potentiellement humides à 80% ;
- La question se pose donc de ce qu'il en est des surfaces concernant une probabilité supérieure à 90% et à 95% ? (Cf cartes en diapo 10 et 11) ;

- Et enfin est-il possible d'intégrer ces données à l'inventaire du SAGE sans réaliser de vérification de terrain. *Ce dernier point n'est pas envisageable.*

Suite à la visualisation des données à 90% et à 95% trois propositions sont faites :

- **Mettre les nouvelles données (>80%) en porter à connaissance comme il a été décidé de le faire pour les zones dont la probabilité est supérieure à 50% ;**
- **Les dispositions et règles du SAGE ne concerneront que les zones humides de l'inventaire validés en 2014 ;**
- **La catégorisation sera réalisée uniquement sur les zones humides de l'inventaire validés en 2014.**

Ces propositions sont approuvées par les membres du bureau présents et feront l'objet d'une présentation en commission thématique « Milieux aquatiques ».

3) Proposition de mise en place d'un observatoire des prairies sur le territoire

Diapos 13 à 16

Ce dispositif a été présenté sur le territoire de la Canche et lors d'une séance de travail au sein du Symcésa, il a été jugé intéressant de le mettre en place sur le territoire de l'Authie.

Le but de ce dispositif est que la CLE Authie soit consultée pour les retournements de prairies du territoire afin que les enjeux (protection de la ressource, érosion, ruissellement, etc...) soient pris en compte. Suite à cette consultation la CLE pourrait rendre un avis favorable, favorable sous réserve, ou défavorable.

La mise en place de ce dispositif nécessite une discussion approfondie avec la DDTM et la chambre d'agriculture pour la création d'un arrêté préfectorale et rendre cette consultation légitime.

Cette consultation pourrait notamment être en lien avec l'actuel projet de disposition concernant l'inventaire d'éléments stratégiques du paysage.

Retour d'expérience : Ce système a été mis en place en Seine-Maritime avec les syndicats de bassin versant.

Cette proposition est approuvée par les membres du bureau présents et feront l'objet d'une présentation en commission thématique « érosion, ruissellement et inondations ».

4) Echange sur la continuité écologique

Diapos 17 à 20

Echange à l'initiative du président de la CLE de la Canche qui doit se dérouler en présence du directeur de l'Agence de l'Eau, des membres du bureau de la CLE de la Canche et de celui de l'Authie et de l'association « moulins au fil de nos cours d'eau ».

Cette réunion consistera en un échange autour de la continuité écologique permettant de rappeler le rôle et la position de la CLE à ce sujet. En particulier sur le fait que l'objectif n'est pas de détruire les ouvrages présents sur les cours d'eau du territoire mais bien de restaurer la continuité écologique.

5) Demande de l'association des irrigants

Dispos 21 et 22

La CLE a reçu le 27 février une demande de la part de l'**association des irrigants de la Côte d'Opale** afin d'avoir un représentant au sein de la CLE.

Cet ajout représenterait un bouleversement de l'équilibre entre les différents collèges, avec notamment le pourcentage de membres du collège des collectivités qui passerai en dessous des 50% réglementaires.

La demande de l'association des irrigants de la Côte d'Opale est rejetée par le Bureau de la CLE dans la mesure où cela modifierait l'équilibre au sein des collèges. De plus, c'est une procédure longue qui n'est pas cohérente avec le projet d'approbation du SAGE pour fin 2024. Les membres du bureau considèrent que les représentants des irrigants peuvent s'entendre avec la Chambre d'Agriculture qui dispose de 2 sièges à la CLE (un Somme, un Pas-de-Calais). Enfin, les représentants des irrigants peuvent participer aux réunions techniques et aux réunions des commissions thématiques.

Prochaines échéances

- Bureau le 26 Avril à la suite du comité de rédaction.
- Commission thématiques « Erosion, ruissellement et inondations » le 17 mai à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Henri DEJONGHE remercie les membres du bureau et clôture la séance.

Henri DEJONGHE, Président de CLE Authie

